

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

En France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

LA RENTRÉE

Les Chambres rentrent aujourd'hui; le Sénat va donc entreprendre la discussion du budget extraordinaire.

Sans doute cette discussion peut avoir un réel intérêt; elle peut même amener les Chambres à voter quelques économies, de peu d'importance, il est vrai, mais qui ont cependant leur raison d'être.

On porte, chaque année, au budget extraordinaire des crédits qui, depuis longtemps, devraient être portés au budget ordinaire.

Le budget ordinaire de 1884 étant irrévocablement arrêté, il est impossible de procéder à ce transfert dont l'intérêt est évident.

On vote, en effet, avec une déplorable facilité, des crédits extraordinaires. On se dit, à tort ou à raison — le plus souvent à tort — que c'est là une dépense qui ne se renouvellera pas; on fait bien les choses; on distribue l'argent sans compter.

L'année suivante, le crédit revient; on le vote de nouveau; il se maintient ainsi chaque année, toujours grossissant, et réellement extraordinaire par les chiffres qu'il atteint; tandis que ce même crédit versé au budget ordinaire est immédiatement réduit à la portion congrue.

On se dit alors qu'il faut vivre avec lui et vivre longtemps; on étudie tous les moyens de le rogner sans compromettre les intérêts dont ses millions ont la sauvegarde; on ne l'augmente qu'à bon escient.

Or, parmi les crédits faisant partie du budget extraordinaire, il en est plusieurs qui depuis longtemps auraient dû prendre rang dans le budget ordinaire.

Si l'on veut un exemple, qu'on choisisse les frais d'occupation de la Tunisie. Il est absolument certain que, pendant de longues années encore, nous serons forcés d'avoir en Tunisie un corps d'occupation considérable.

La présence de nos troupes dans la Régence nécessitera des dépenses, qui pourront varier, comme quantité, d'année en année, mais dont la présence au budget est inductible.

Pourquoi qualifier d'extraordinaires des dépenses qui se reproduiraient dans chacun de nos budgets?

Pourquoi les placer sous cette rubrique, les garantissant un peu trop contre un contrôle sérieux?

Eh bien! cette année les dépenses tunisiennes, comme un grand nombre d'autres, sont et resteront l'un des ornements du budget extraordinaire, et cela

par la faute du Sénat, qui, en se liant les portes, dès la première séance, l'Assemblée élit son bureau définitif. L'ordre du jour comprend donc quatre scrutins successifs pour la nomination: 1° du président; 2° des quatre vice-présidents; 3° des trois questeurs; 4° des huit secrétaires. M. Henri Brisson ne devant pas rencontrer de compétiteur, il est probable qu'on procédera à l'élection du président immédiatement; mais il se peut que les trois autres scrutins fussent renvoyés au jeudi suivant pour permettre aux groupes de s'entendre sur le choix des candidats aux autres sièges du bureau.

Jusqu'à ce que le bureau définitif soit constitué, la Chambre sera présidée, comme le Sénat, par son doyen d'âge, assisté des six plus jeunes membres comme secrétaires. Le doyen d'âge est actuellement M. Guichard, député de l'Yonne, qui, né le 18 août 1803, est aujourd'hui âgé de quatre-vingt ans révolus. Quand les deux Chambres se seront constituées, elles arrêteront l'ordre de leurs travaux. Nous avons donné déjà, il y a plusieurs jours, des indications précises et détaillées sur les divers projets prêts à être mis en délibération. On a pu se convaincre que, dans chaque assemblée, l'ordre du jour était très-chargé et comprenait nombre de questions importantes, dont la solution ne saurait être retardée.

Si nous rappelons ce fait, dit le Rappel, c'est pour montrer l'exactitude de certains bruits de propagation mis en circulation depuis deux ou trois jours. On a prétendu, en effet, que les Chambres, à peine réunies, se verraient ajournées par décret présidentiel. Quoique ce bruit nous ait paru, au premier abord, absolument invraisemblable, nous nous sommes renseignés, et nous pouvons affirmer aujourd'hui, qu'il est totalement dénué de fondement.

Il y a, au contraire, de très-sérieuses et très-précises raisons pour que les Chambres se mettent immédiatement à l'œuvre, et statuent sur les nombreuses affaires dont elles sont saisies et dont quelques-unes, comme le budget extraordinaire et la loi municipale, doivent être résolues dans des délais déterminés et très-rapprochés.

Le Sénat, en reprenant ses travaux demain, comptera neuf vacances dans ses rangs. Les neuf sièges vacants sont ceux des membres décédés suivants: MM. Henri Martin (Aisne), Duval (Côtes du Nord), Daussel (Dordogne), Laget (Gard), Joubert (Maine-et-Loire), Dutilleul (Nord), de Fliers (Orne), Vallier (Rhône), et Halgan (Vendée). Quatre de ces membres appartiennent à la gauche et cinq à la droite.

Tous faisaient partie de la représentation de départements ayant plus de deux sénateurs et aucun n'a pu être remplacé jusqu'ici, parce que la représentation de ces départements n'a pu être réduite de moitié, condition exigée par la Constitution pour qu'il y ait élection partielle. Cette condition vient-elle à être remplie cette année qu'il ne pourrait plus y avoir d'élection partielle, car la Constitution interdit toute élection dans l'année qui précède le renouvellement triennal, et que précisément l'année 1884 se trouve être dans ce cas.

Cette situation, anormale en tout temps, l'est encore plus cette année, à raison de l'éventualité de la révision qui va se produire très-certainement. Si, en effet, le Congrès des deux Chambres se réunit pour procéder à la révision de la Constitution, le Sénat ne pourra pas être complètement préalable. Il se pourrait même qu'un département perdît tous ses

représentants au Sénat, et qu'on ne pût pendant toute l'année lui donner le moyen d'être de nouveaux sénateurs.

En même temps que la Constitution a mis cet empêchement à ce que le Sénat se complût, elle a prescrit que toutes les décisions du Congrès des deux Chambres devaient être prises à la majorité absolue des voix composant l'assemblée. Or, tandis que le Sénat sera en fait réduit dans le Congrès à 291 membres, il sera pour le calcul de la majorité du Congrès une force numérique légèrte de 300 voix. La Chambre, de son côté, qui compte 557 membres, pourra toujours être portée à son effectif complet par des élections partielles, si des vacances viennent à se produire dans son sein. De sorte que la majorité absolue du Congrès sera de 429 voix, ce Congrès se composant légalement de 857 membres.

Chanzky exprimait ce patriotique regret, et nul n'oserait soutenir que nous ayons à présent plus voisins qu'au lendemain de sa mort du moment qu'il appelle! de tous ces vœux.

Trois officiers généraux, dans cet intervalle, se sont succédé au ministère de la guerre; et sur les trois, il en est au moins deux dont nous ne voulons révoquer en doute ni l'intelligence, ni les connaissances spéciales, ni le dévouement aux intérêts de l'armée. Qu'ont-ils fait durant ces douze mois? Pendant toute cette année 1883, les habiles gens qui nous gouvernent n'ont pas trouvé le temps de nous donner ni une loi pour le recrutement, ni même seulement cette armée coloniale dont la création avait été reconnue par tous, depuis la guerre de Tunisie, comme aussi urgente qu'indispensable.

Ainsi, sauf peut-être quelques détails de minime importance, il n'a été réalisé, dans notre organisation militaire, aucun progrès; et l'on peut dire, hélas! que depuis le 7 janvier de l'année dernière, c'est à-dire depuis le jour où nous avons conduit Chanzky à sa dernière demeure, il n'y a rien de changé dans notre armée; il n'y a qu'un bon général et un grand patriote de moins.

Le pasteur protestant Bousset, est affecté au service religieux du corps expéditionnaire du Tonkin.

M. Clovis Hugues Paris, 7 janvier. Par décision ministérielle, M. l'abbé Jahot, attaché au chapitre de St-Denis, a été nommé aumônier auxiliaire de la marine pour le service du Tonkin.

M. Clovis Hugues Paris, 7 janvier. M. Clovis Hugues a reçu, ce soir, une note de la questure de la Chambre, le priant de ne pas venir demain au Palais-Bourbon.

On assure que M. Clovis Hugues persiste à s'y présenter. Sa rentrée déterminera un vif incident.

Affaires du Tonkin Saigon, 6 janvier. On mande de Hué, le 3 janvier: M. Tridon a été reçu par le nouveau roi; il en a obtenu la reconnaissance formelle et intégrale du traité conclu le 25 août.

La situation à Hué est améliorée. M. Tridon retourne demain à Hanoi. Il est question de son départ prochain pour la France.

M. Harmand est parti hier de Saigon pour Marseille.

Utile innovation Paris, 7 janvier. Tous les jours paraîtront, par les soins de M. le ministre du commerce, un Bulletin officiel de la propriété industrielle, qui contiendra la liste des brevets d'invention octroyés, de ceux tombés dans le domaine public, ainsi que des marques de fabrique déposées aux greffes des tribunaux de commerce.

L'amnistie Paris, 7 janvier. La vérité annonce que la question de l'amnistie pour les condamnés politiques sera très-certainement reprise au commencement de la session de janvier par l'extrême-gauche de la Chambre. La proposition sera défendue par MM. Tony Réville et G. Laguerre.

Les grèves Paris, 7 janvier. La grève des cochers de l'Urbaïne continue.

tous les jours. Leurs mères s'étaient liées tout d'abord, rapprochées instinctivement par une conformité inavouée de misère et de malheur, Richard, à cette époque, était déjà grave, réfléchi, travailleur; Antoinette n'était encore un enfant, rieuse et charmante. Ils avaient commencé par une camaraderie espégle, par une amitié familière et parfois taquine de grand frère à petite sœur. Que de fois Antoinette avait dérangé Richard, et mis le désordre dans son atelier! Elle en était quitte pour une grosse gronderie accompagnée d'un sourire. Que de fois elle avait posé devant lui, à ce point que, le matin en arrivant, elle lui disait: — Voyons, monsieur Richard, qu'est-ce que vous allez faire de moi aujourd'hui: une princesse ou une bergère? Moi, d'abord, je veux être princesse.

Mais, depuis bientôt six mois, aux familiarités enfantines avait succédé une sorte de réserve compromettante par son excès même.

Cependant sous ces pudeurs paraissent, par moments, les habitudes d'autrefois. Ainsi, pendant la visite que nous racontons, Antoinette ne put empêcher de regarder curieusement dans l'atelier; après avoir contempné en silence un paysage inachevé, elle dit gravement et avec conviction: — Comme c'est beau, monsieur Richard, tout ce que vous faites!

Il protesta, en retournant le tableau contre le mur: — C'est une platitude, dit-il, en comparaison de ce que je ferai un jour.

Et, tout exalté, il lui expliqua son ambition, ses espérances! Elle l'écoutait, les yeux baissés, triste et recueillie.

Un coup de sonnette interrompit cet entretien. — Bon, voilà M. Toulou qui vient chercher son ogre, fit Richard.

Il alla ouvrir. Un instant après, il revint, la figure épanouie, l'œil brillant de joie, il tenait une lettre à la main. — Quand je vous le disais, Antoinette! s'écria-t-il.

— Qu'est-ce donc? demanda Mme Syramin qui venait de rentrer. — Enfin! c'est décidé maintenant; embrasse-moi!

— Il court vers sa mère et l'embrassa vivement. Puis, tout à coup, réprimant cette expansion: — Pauvre mère! dit-il, pardonne-moi; je suis que cela va t'affiger. Mais résigne-toi, il le faut. Dans quelques jours je partirai.

Elle avait compris. — Cette lettre est du marquis de Blave! demanda-t-elle, tristement.

— Oui, il me prie de passer ce soir chez lui. Tu comprends! il va me commander ces copies. Je t'en prie, ajoutes-t-il en voyant sa mère prêt à pleurer, ajoutes-tu! il n'y a pas à s'affiger, au contraire! C'est de l'argent d'abord; mieux que cela! des études qui me fortifient, des inspirations nouvelles. C'est mon avenir qui se décide!

(A suivre)

Celle des matelots et chauffeurs de Marseille sembla, au contraire, diminuer.

M. Laguerre, arrivé hier à Marseille, a déclaré ne pas vouloir se charger de la défense des grévistes devant le tribunal maritime, mais il a promis de poser au ministre, lors de la rentrée, la question qui devait être posée à ce sujet par M. Clovis Hugues.

Attentat contre un prêtre Paris, 7 janvier. Le bruit a couru, pendant quelques jours, que M. Malleval avait été assassiné cette nuit. Nous sommes heureux d'apprendre que cette nouvelle est absolument erronée.

Voici les renseignements que nous avons recueillis à l'égards même: « Ce matin, vers six heures, un prêtre, précepteur dans une famille, a été assailli par six individus sur la place de la Madeleine, jusqu'à un coin de la rue Tronchet. Le malheureux voulut échapper à ses agresseurs, mais il s'embarrassa dans les brançards d'une broquette et tomba.

Les malfaiteurs s'acharnèrent alors sur leur victime qu'ils frappèrent à coups de pieds et de poings. Heureusement l'arrivée d'un sacre les mit en fuite. Le cocher a cependant pu faire arrêter un des agresseurs.

L'état de la victime est grave.

L'exposition de Nice Nice, 7 janvier. Hier, à 2 heures, a eu lieu l'ouverture officielle de l'Exposition de Nice.

Le maire et le préfet ont prononcé des discours. Le maire regrette l'absence de M. Jules Ferry, fait historique de l'exposition et termine en saluant fraternellement les pays étrangers qui y sont représentés.

Le discours du préfet en est la répétition exacte.

Nice, 7 janvier. Le banquet de trois cents convives, qui a eu lieu hier soir s'est terminé fort avant dans la soirée. Le palais et les jardins, éclairés à la lumière électrique, produisaient un très-grand effet.

Le préfet a bu au président de la République, et le maire aux représentants étrangers.

MM. le comte Borromée, questeur de la Chambre italienne, et le chevalier Harris, consul d'Angleterre, ont été les bienvenus, délégués russes, ont porté des toasts à la prospérité de la France. Ces toasts ont été très-applaudis.

M. de Marcère a remercié les autorités nicoises de leur hospitalité.

La musique des Tréguennes s'est fait entendre pendant le banquet.

Voyages ministériels Paris, 7 janvier. M. Méline, ministre du commerce, est arrivé hier soir, à 6 h. 15, à Montpellier, accompagné de M. Tissierand.

M. Raynal, ministre des travaux publics, a assisté hier à l'inauguration du chemin de fer des Landes, section d'Arès.

Montpellier, 7 janvier. M. Méline a visité, ce matin, l'école d'agriculture, accompagné par le préfet et le maire.

Le ministre a déclaré que l'Etat est prêt à concourir à la reconstitution des vignobles par cépages américains; il a déploré que les vins espagnols rentrent en France à des conditions fiscales qui annihilent la concurrence des vins français.

Il a annoncé ensuite qu'une commission serait envoyée en Algérie pour étudier la cavalerie des moutons et a promis enfin un concours bienveillant au sujet des canaux dérivés du Rhône.

EXTERIEUR Les affaires d'Egypte Paris, 6 janvier. Des informations très graves nous parviennent ce matin de Londres.

Le conseil des ministres aurait adopté en principe l'intervention armée dans la question du Soudan; conformément aux idées de M. Baring, 12,000 hommes de troupes anglaises ou hindoues

DANS ILES HOPITAUX

Quand un malade ou un blessé est apporté dans un hôpital de Paris, on lui demande s'il a une religion. Trop souvent, le malheureux n'est en état de répondre ni oui ni non. Le cas est présenté dernièrement pour un ouvrier tombé d'un échafaudage. Il était sans connaissance, il n'a donc rien pu répondre à la question qui lui était faite. On l'a, dès lors, inscrit comme libre-penseur. En vain sa mère, accourue quelques instants plus tard, a-t-elle protesté qu'il était catholique; elle a inutilement demandé qu'il fut administré avant de mourir; ses prières n'ont pu fléchir l'administration. Il fallait que le malade parlât en entrant. C'est la règle. C'est ainsi qu'on pratique la liberté de conscience dans les hôpitaux.

L'OUVERTURE DE LA SESSION

La session ordinaire de 1884 s'ouvre aujourd'hui mardi 8 janvier. Les deux Chambres n'auront pas, pour leur séance de rentrée, le même ordre du jour. Au Sénat, le règlement exige que la première séance soit présidée par un bureau d'âge.

C'est dans cette séance, seulement, qu'on fixe le jour de l'élection du bureau définitif. Suivant l'usage, c'est M. Gaultier de Rumilly, sénateur inamovible, qui, comme doyen d'âge, aura le peu enviable privilège de présider la séance de rentrée. M. Gaultier de Rumilly, qui est né le 8 décembre 1792, a donc quatre-vingt-onze ans révolus. Le Sénat fixera probablement au jeudi 10 l'élection de son bureau, élection après laquelle il sera constitué et pourra valablement commencer ses délibérations.

A la Chambre, différant à cela de ce qui

original, personnelle. En attendant, il ne dédaignait pas, ainsi qu'on vient de le voir, de faire du métier.

M. Toulou payait largement; et Richard fut heureux de remettre à sa mère l'argent qu'il venait de recevoir.

— Vrai? dit-elle... tant que cela... Mon cher enfant!

Elle l'embrassa de nouveau, tout attendrie; puis elle ajouta: — Eh bien, et toi, tu ne gardes rien?

— Oh! moi... sois tranquille.

— Est-ce que tu renonces à ce voyage en Italie? si c'était vrai!

Il secoua la tête. — Non! dit-elle. Pourtant si tu savais comme je tremble à cette idée que tu seras loin de moi! Mais alors cette masse que tu faisais?

— J'ai trouvé autre chose.

— Ah!... qu'est-ce donc?

— Je n'ai pas voulu te dire cela, parce que je sais combien ce voyage t'inquiète; mais voici: tu sais que Melchior a vendu l'autre jour un de mes tableaux au marquis de Blave? Or le marquis lui a beaucoup parlé de moi; et comme il dirige plusieurs copies des galeries italiennes, j'ai pu d'espérer qu'il songera à ton fils pour ce travail.

— Pourquoi ne te confierais-tu pas autre chose? Tu tiens donc bien à l'éloigner de moi? — Oh! tu sais que non; mais, chère mère, je te l'ai déjà dit souvent, ce voyage aura sur mon avenir la plus heureuse influence, il est presque indispensable.

En ce moment, on sonna. Mme Syramin (nous donnerons prochainement ce

FEUILLETON DU 9 JANVIER 1884 — 47 —

LE SECRET TERRIBLE Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

I

Clémente avait laissé Richard à Montrenil, chez M. Prévot, pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que le bruit causé par le procès et la fuite de Caumon se fût éteint. Richard, qui avait alors six ans, n'a fait absolument rien de ces événements; aujourd'hui encore il les ignore.

Le nom de Caumon venait d'acquiescer une si triste célébrité, que Clémence ne pouvait le porter plus longtemps. A cette répugnance toute personnelle venait s'ajouter les injonctions de Caumon lui-même, et son propre désir, à elle, d'écartier autant que possible une stérilité de son enfant. Elle avait donc changé de nom contre celui de Syramin, qui avait appartenu à son grand oncle maternel, et qui ne lui rappelait que d'honnêtes souvenirs d'enfance.

C'est sous ce dernier nom qu'elle avait loué un petit appartement à Passy; on elle avait vécu quelque temps avec Richard. C'est sous ce nom également que la mère et le fils étaient connus maintenant rue Notre-Dame-des-Champs.

Richard ne s'était même pas aperçu de cette substitution. Il s'était accoutumé, sans la moindre difficulté, à ce nom de Syramin, et il le porta avec confiance; son ambition aujourd'hui était de illustrer.

Quant à son père, il le croyait mort; et Clémence elle-même, qui n'avait pas reçu de nouvelles depuis dix-sept ans, n'était pas éloignée de partager cette douloureuse certitude.

La mère et le fils s'étaient mutuellement consolés et soutenus dans les luttes et les difficultés de la vie. Ils s'adoraient. Un seul dissentiment s'était élevé entre eux: c'était quand Richard, entraîné par un goût irrésistible, avait pris la résolution de faire de la peinture. Sa mère s'était alarmée et avait tenté de le détourner de cette voie. Mais déjà, à cette époque, il apportait, par son travail, le plus fort contingent aux ressources communes; et il avait si bien démontré qu'il pourrait, sans trop de gêne, suffire seul aux dépenses de son éducation artistique, si bien promis de se fêter dans une autre carrière dès qu'il ne verrait plus dans celle-là aucune chance favorable, si bien supplié enfin, que sa mère avait cédé.

Elle n'avait pas lieu de s'en repentir. Les dispositions de Richard étaient remarquables; ses progrès avaient été rapides. Il possédait maintenant tous les procédés de son art. Il ne lui restait plus qu'un pas à faire, le plus difficile: sortir des banalités académiques et s'affirmer par un œuvre

